

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la  
maintenance des installations de chauffage, ventilation,  
climatisation, plomberie du site de formation de Bruz**

marché n° AFDM2024-02

**Marché public de prestations intellectuelles**

**Marché passé sous forme d'une procédure adaptée**

En application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

# **LETTRE DE CONSULTATION**

**DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS**

**VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 à 12 HEURES**

## SOMMAIRE

1. Personne morale de droit public passant le marché .....	3
2. Objet du marché .....	3
2.1. Objet .....	3
2.2. Allotissement .....	3
2.3. Lieu d'exécution .....	3
2.4. Durée de validité des offres .....	3
3. Caractéristiques du marché .....	3
3.1. Forme du marché .....	3
3.2. Technique d'achat .....	4
3.3. Montant de l'accord cadre .....	4
3.4. Nomenclature communautaire .....	4
3.5. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution .....	4
3.6. Variantes .....	5
3.7. Options .....	5
3.8. Tranches conditionnelles .....	5
4. Conditions relatives au déroulement de la consultation .....	6
4.1. Dispositions générales .....	6
4.2. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés .....	6
4.3. Modifications de détail sur la consultation .....	6
4.4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements : .....	6
5. Contenu de l'offre .....	7
6. Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres .....	7
7. Critères de jugement des plis .....	7
8. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires .....	8
9. Attribution des marches .....	8
10. Recours .....	8
11. Descriptif technique de la prestation attendue .....	8
11.1. Définition de l'opération .....	8
11.2. Lieux de d'exécution des prestations ou travaux .....	9
11.3. Conditions particulières auxquelles est soumis la réalisation de la prestation .....	9
11.4. Contexte de la mission .....	9
11.5. Contenu de la mission .....	9
11.5.1. Prestations attendues lot 1 .....	9
11.5.2. Phase 1 – Audit technique des installations existantes .....	10
11.5.3. Phase 2 – bilan de fin de contrat du marché en cours .....	10
11.5.4. Phase 3 – préconisation pour le marché à venir .....	10
11.5.5. Phase 4 – assistance à la passation du marché .....	10
11.5.6. Phase 5 – Mise en place du titulaire marché CVCP .....	10
11.5.7. Phase 6 – Tranche Conditionnelle mission d'accompagnement des revues de contrat d'exploitation .....	11
11.6. Prestations attendues pour le lot 2 - mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production de chaud et rafraichissement des locaux .....	11
11.6.1. Contexte de la mission .....	11
11.6.2. Contenu de la mission .....	11

## 1. Personne morale de droit public passant le marché

ASSOCIATION FACULTE DES METIERS  
Campus de Ker Lann  
Rue des Frères Montgolfier  
35170 BRUZ CEDEX

Personne Responsable des Marchés / Signataire/ Ordonnateur  
Monsieur le représentant du Président, L'Association Faculté des Métiers  
Comptable assignataire des paiements  
Monsieur le Trésorier

## 2. Objet du marché

### 2.1. Objet

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie du site de formation de Bruz

Il porte plus particulièrement sur

- Une mission d'assistance pour le renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie (CVCP)
- Une mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production de chaud et rafraichissement des locaux

La description des prestations attendues est précisée dans le Cahier des Charges.

### 2.2. Allotissement

La consultation est allotie en deux lots :

lot 1 - missions d'assistance pour le renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie (CVCP)

lot 2 - mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production du chaud et de rafraichissement des locaux

Les candidats pourront remettre une offre pour chacun des lots.

### 2.3. Lieu d'exécution

France, Région Bretagne, Ille et Vilaine ; Bruz  
Code NUTS : FRH03.

### 2.4. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

## 3. Caractéristiques du marché

### 3.1. Forme du marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles selon la procédure du marché à procédure adaptée.

Ce marché est un marché soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique et notamment des articles L2123-1 et R2123-1.

### **3.2. Technique d'achat**

Sans objet

### **3.3. Montant de l'accord cadre**

Sans objet

### **3.4. Nomenclature communautaire**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale :

- 71315210-4 - Services de conseil en installations techniques de bâtiment

Classification secondaire

- 50324200-4 - services de maintenance préventive
- 507200000 - services de réparation et d'entretien de chauffage central
- 50730000 - services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
- 45331000-6 - travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

### **3.5. Durée du marché et dates prévisionnelles d'exécution**

- Durée du marché du lot 1 - missions d'assistance pour le renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie (CVCP)

Le marché est d'une durée ferme de 22 mois.

Le marché se renouvelle 3 fois

Chaque reconduction est d'une durée de 12 mois.

La décision de reconduction ou de non-reconduction est notifiée au titulaire 60 jours calendaires avant la date d'échéance de chaque période par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique via la plateforme PLACE.

Le titulaire ne peut s'opposer à la décision de reconduction ou non-reconduction du marché ni prétendre à une quelconque indemnité en cas de non-reconduction

Le planning d'exécution des prestations de la tranche ferme est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 15 décembre 2024
- Restitution de l'audit : au plus tard 31/01/2025
- Notification du marché « contrat de maintenance CVCP » : au plus tard le 30/06/2025
- Date impérative de démarrage du contrat de maintenance CVCP : 1<sup>er</sup> octobre 2025
- 1<sup>ère</sup> année de suivi du marché « contrat de maintenance CVCP » : 01/10/2025 au 30/09/2026

Le planning d'exécution des tranches conditionnelles est le suivant :

- Tranche conditionnelle 1 : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026
- Tranche conditionnelle 2 : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2027
- Tranche conditionnelle 3 : à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2028

Le marché se termine au plus tard le 30/09/2029

- Durée du marché du lot 2 - mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production du chaud et de rafraîchissement des locaux

Le marché débute le 15 décembre 2024 et prend fin, toute tranche conditionnelle incluse, au plus tard à la fin de la période de garantie biennale du marché de travaux.

La décision de notification des tranches conditionnelles est notifiée au titulaire 60 jours calendaires avant la date d'échéance de chaque période par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie électronique via la plateforme PLACE.

Le titulaire ne peut s'opposer à la décision d'affermissement ou non-affermissement de la tranche conditionnelle ni prétendre à une quelconque indemnité en cas de non-affermissement.

Le planning d'exécution des prestations de la tranche ferme est le suivant :

- Date prévisionnelle de notification du marché : 15 décembre 2024
- Restitution de l'analyse : au plus tard 31/05/2025
- Etude de faisabilité : au plus tard 30/10/2025

Le planning d'exécution de la tranche conditionnelle n°1 :

- Assistance pour la définition du scénario à retenir : au plus tard le 31/01/2026
- Assistance à la passation du marché : 30/06/2026

Le planning d'exécution de la tranche conditionnelle n°2 :

- Démarrage du marché de travaux : 01/09/2026

Le marché se termine, toutes reconductions éventuelles incluses, au plus tard à la fin de la période de garantie biennale du marché de travaux.

### **3.6. Variantes**

Le candidat répondra obligatoirement à l'offre de base.

Les exigences minimales que les offres doivent respecter sont stipulées dans le cahier des clauses techniques particulières

Le candidat pourra proposer des offres variantes. La variante devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

L'Association Faculté des Métiers se réserve le droit d'accepter ou non la variante proposée.

### **3.7. Options**

Le candidat pourra proposer des options dans la limite de une par lot. La prestation optionnelle devra intégrer les éventuelles incidences techniques et financières générées sur les autres lots.

L'Association Faculté des Métiers se réserve le droit d'accepter ou non la ou les options proposées.

Elle pourra lever l'option pendant la durée d'exécution du marché. Le titulaire s'engage à maintenir ses conditions techniques et tarifaires pendant toute la durée du marché.

### **3.8. Tranches conditionnelles**

L'exécution du marché est décomposée en tranche ferme et en tranche conditionnelle, ainsi détaillées :

- Lot 1
  - Tranche ferme : missions d'assistance pour le renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie (CVCP)
  - Tranches conditionnelles : mission d'accompagnement des revues de contrat d'exploitation pour la durée du marché renouvelé (1 tranche conditionnelle par année)
- Lot 2 : mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production du chaud et de rafraîchissement des locaux

- Tranche ferme : mission d'assistance jusqu'à la restitution de l'étude de faisabilité
- Tranche conditionnelle n°1 : Assistance pour la définition du scénario à retenir et assistance à la passation du marché
- Tranche conditionnelle n°2 : suivi du marché de travaux

L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à la délivrance d'un ordre de service de L'Association Faculté des Métiers notifié au titulaire, accordant un délai minimal de **10** jours entre la notification et le démarrage des prestations objet de la tranche conditionnelle.

Cet ordre de service est notifié au titulaire dans un délai maximum de **1** mois à compter de la validation de la phase précédente par L'Association Faculté des Métiers.

Les décisions de non-affermissement ou de report d'exécution d'une tranche conditionnelle sont notifiées au titulaire par ordre de service.

Le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité de dédit si l'exécution des tranches conditionnelles n'est pas notifiée dans les délais précités ou abandonnée par L'Association Faculté des Métiers.

#### **4. Conditions relatives au déroulement de la consultation**

##### **4.1. Dispositions générales**

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées à l'article 5.

Tout pli incomplet ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminé.

Les prix seront impérativement exprimés en euro.

Les documents seront fournis dans l'un des formats informatiques suivants : .doc, .xls, .pdf, .dwg

##### **4.2. Visite préalable du lieu d'exécution des travaux/prestations ou des équipements concernés**

L'Association Faculté des Métiers organise une réunion de présentation du projet le **mercredi 6 novembre 2024** à 14 heures.

Cette réunion se déroulera à l'adresse suivante : Campus de Ker Lann rue des Frères Montgolfier à Bruz

Le candidat confirmera sa participation à l'adresse électronique suivante [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence AFDM2024-02.

Le titulaire sera réputé avoir pris connaissance du contexte de son intervention avant remise de son offre et démarrage de la mission.

##### **4.3. Modifications de détail sur la consultation**

L'Association Faculté des Métiers pourra apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail sur la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

##### **4.4. Coordonnées des personnes habilitées à donner des renseignements :**

Les demandes de renseignements devront parvenir à L'Association Faculté des Métiers au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis à l'adresse électronique suivante [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence AFDM2024-02.

## 5. Contenu de l'enveloppe

### 5.1. Contenu de la candidature

- Imprimés DC1 et DC2
- Extrait K bis
- Attestations fiscales et sociales
- RIB

### 5.2. Contenu de l'offre

Pour l'appréciation de son offre, le candidat remettra les documents suivants :

- Le document unique valant acte d'engagement
- Un devis détaillé, précisant l'ensemble des éléments de prix facturé. Aucun élément, autre que ceux mentionnés sur ce devis, ne sera admis en facturation. Ce document pourra être complété par une note d'explication.
- Le DPGF (modèle fourni)
- une note méthodologique précisant notamment :
  - méthodologie de travail
  - compétences mises au service de la mission
  - calendrier détaillé d'exécution par phases

Ce document aura valeur contractuelle et servira d'élément d'appréciation de l'offre selon les critères de sélection précisés à l'article 7 du présent règlement de consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée comme irrégulière.

## 6. Modalités pratiques relatives à l'envoi et la réception des offres

Les offres seront adressées par **voie électronique exclusivement** à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence AFDM2024-02 et avant les date et heure suivantes :

## 7. Critères de jugement des plis

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, L'Association Faculté des Métiers procède à un classement et attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en appliquant les critères pondérés figurant ci-dessous.

Critères	Pondération des critères
<b>Prix</b>	<b>40 %</b>
<b>Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique</b>	<b>60 %</b>
	<b>100 %</b>

Conformément aux dispositions de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, L'Association Faculté des Métiers prévoit de négocier les offres avec les trois prestataires, au maximum, les mieux classées après le jugement des offres.

Elle se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans recourir à la négociation.

## 8. Recours à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, la réalisation de prestations similaires à celles de la présente consultation pourra être exécutée par le même titulaire dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés négociés.

## 9. Attribution des marches

L'offre la mieux classée suivant l'application des critères de sélection figurant à l'article 7 ci-dessus sera retenue.

Le candidat retenu aura à produire :

- L'offre signée par la personne habilitée à engager l'entreprise contenant le devis, les conditions générales d'achat et le mémoire descriptif des prestations
- Les documents justificatifs qu'il ne se trouve pas dans le cas d'une interdiction de soumissionner visés par les dispositions des articles R2143-11 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le délai laissé à l'attributaire pour remettre les documents listés ci-dessus ne pourra être supérieur à 7 (sept) jours. A défaut de production dans les délais des documents demandés, l'offre sera éliminée.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés du rejet de leur offre, par voie postale ou électronique. Cette information vaut notification du rejet de leur offre et fait courir les délais de recours contentieux.

## 10. Recours

La juridiction compétente pour connaître de toutes contestations relatives à la passation du présent marché public est le Tribunal administratif de Rennes, Ille et Vilaine.

Les recours suivants peuvent être mis en œuvre :

- Référé précontractuel à tous les stades de la procédure de passation et jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants R. 551-1 et suivants du code de justice administrative) ;
- Référé contractuel après la conclusion du contrat dans un délai de trente-un (31) jours à compter de la publication d'un avis d'attribution ou dans un délai de six (6) mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative) ;
- Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux (2) mois courant à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de déclaration sans suite dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification de cette décision.

## 11. Descriptif technique de la prestation attendue

### 11.1. Définition de l'opération

Le marché comprend deux lots ayant pour objet :

- Lot 1 – tranche ferme : mission d'assistance pour le renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation, plomberie (CVCP)
- Lot 2 – mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production de chaud et rafraîchissement des locaux

L'obsolescence des équipements de type pompes à chaleur actuellement en place, nécessite une étude globale ayant pour objectif de définir les solutions du marché pour une production efficace, dans le respect des règles environnementales, intégrant un plan de maintenance pluriannuel des équipements.

Le contour de l'allotissement est précisé à l'article 3.

### **11.2. Lieux de d'exécution des prestations ou travaux**

Faculté des Métiers ou autre nom « Association Faculté des Métiers »  
Campus de Ker Lann  
Rue des frères Montgolfier  
BP 17201  
35172 Bruz cedex

### **11.3. Conditions particulières auxquelles est soumis la réalisation de la prestation**

Le titulaire du marché ne peut participer ensuite à la procédure de mise en concurrence consécutive à la mission d'assistance réalisée.

Il s'interdit également de faire participer une société lui appartenant ou dans laquelle il serait directement intéressé.

Il s'interdit de divulguer à qui que ce soit des informations relatives à la mission.

### **11.4. Contexte de la mission**

Le contrat d'exploitation à mettre en place concerne le seul ensemble immobilier de la Faculté des Métiers situé à Bruz.

La maintenance des installations thermiques, de ventilation est actuellement assurée par un contrat de type PFI – GER comprenant notamment les prestations P2 forfaitaires et P3. Ce contrat arrive à échéance le 30 septembre 2025.

La prestation d'exploitation et de maintenance portent sur les installations de :

- Production et distribution de chauffage
- Production et distribution d'eau chaude sanitaire centralisée et déportée
- Équipements de rafraîchissement et de climatisation
- Installation de ventilation, les centrales de traitement d'air
- Installations électriques des équipements de chauffage, ventilation, climatisation, production de froid alimentaire et production d'eau chaude sanitaire centralisée
- Mise à disposition des outils GTB/GTC pour l'exploitation et la performance énergétique

L'ensemble immobilier, réceptionné en 2001, est constitué de 8 « barrettes » construite en RDC et un niveau, soit une SHON totale de 24 583 m<sup>2</sup> soit une surface utile de 22 583 m<sup>2</sup>.

Il accueille les activités de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ille et Vilaine et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

### **11.5. Contenu de la mission**

#### **11.5.1. Prestations attendues lot 1**

Dès la notification de sa mission, le prestataire organisera une réunion avec le comité de pilotage constitué par les occupants de l'ensemble immobilier, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ille et Vilaine et de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Bretagne, afin d'organiser le déroulement de ses prestations.

Il présentera notamment :

- Le calendrier détaillé des étapes de la mission
- Sa méthodologie de travail
- La définition des rôles de chacun des acteurs (prestataire / maître d'ouvrage / AMO)
- La liste des données nécessaires à la mission
- Le calendrier des réunions et visites sur site et leur ordre du jour

La mission AMO sera organisée selon les phases suivantes :

**11.5.2. Phase 1 – Audit technique des installations existantes**

Le prestataire retenu aura notamment pour missions de :

- Réaliser l'analyse des équipements et installations existants en produisant un inventaire exhaustif, quantitatif et qualitatif, des équipements et installations en place - corriger les schémas de principe, les synoptiques et les plans existants,
- Relever les points faibles / anomalies en termes d'équipement ou de fonctionnement

**11.5.3. Phase 2 – bilan de fin de contrat du marché en cours**

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de réaliser :

- Le bilan technique et financier du contrat de maintenance en cours
- L'adéquation du contrat en place au regard des équipements, de l'évolution du bâtiment (modifications d'affectation ou de distribution des espaces, vieillissement du bâtiment ...)
- L'analyse critique de ce qui a été fait / reste à faire
- La pertinence par rapport aux résultats obtenus (gains économiques, confort des usagers par l'intermédiaire de sondages et/ou questionnaires)

**11.5.4. Phase 3 – préconisation pour le marché à venir**

Au regard des phases 1 et 2, le prestataire retenu aura notamment pour mission de proposer :

- Une présentation des formes de contrat d'exploitation possible : tableau comparatif avantages/inconvénients des types de marchés pouvant être envisagés (P1, P2, intéressement de type PFI et/ou CPE, P3 ...) au regard des installations à maintenir
- Un programme de travaux d'amélioration à envisager : transformation, modification, remplacement de matériels, une planification échelonnée dans le temps et le budget
- Une estimation du budget du futur marché en termes de maintenance, de travaux d'amélioration - une note d'orientation quant aux objectifs à atteindre au regard des contrats possibles et des coûts pour l'association Faculté des Métiers

Un bilan énergétique a été réalisé en 2015, il sera remis au titulaire.

**11.5.5. Phase 4 – assistance à la passation du marché**

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de :

- Rédiger le dossier de consultation des entreprises,
- Répondre aux questions des candidats
- Accompagner les candidats lors de la visite des lieux
- Analyser les candidatures et les offres
- Rédiger le rapport d'analyse
- Participer à la commission consultative des marchés
- Mettre au point les marchés avec les titulaires pressentis
- Répondre aux questions des candidats évincés

**11.5.6. Phase 5 – Mise en place du titulaire marché CVCP**

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de :

- Faire un état des lieux de sortie avec prestataire actuel
- S'assurer de la passation avec la mise en place du titulaire marché au 01/10/2025
- Réaliser un compte-rendu avec les états des lieux (Sortie/Entrée) dans le mois qui suit

### **11.5.7. Phase 6 – Tranche Conditionnelle mission d'accompagnement des revues de contrat d'exploitation**

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de :

- Organiser les réunions, définir le rythme de celle-ci (Trimestrielle/Semestrielle/Annuelle), en fonction des ordres du jour
- Comptes-Rendus et reporting sur outil partagé et évolutif
- Challenger le prestataire suivant des indicateurs, état d'avancement
- Proposer des mesures correctives suivant des délais respectables
- Proposer l'application de pénalités éventuellement
- Rédiger le rapport d'analyse

### **11.6. Prestations attendues pour le lot 2 - mission d'assistance pour le renouvellement des systèmes de production de chaud et rafraîchissement des locaux**

#### **11.6.1. Contexte de la mission**

La production de chaud et de rafraîchissement de l'ensemble des bâtiments est assurée actuellement par 2 pompes à chaleur (PAC) de marque DAIKIN. Une pompe à chaleur de marque CARRIER est également présente pour le bâtiment 7.

Ces équipements sont en parti en obsolescence technique, manque de fiabilité, énergivores, il est de rigueur d'étudier le renouvellement, la rénovation ou le remplacement de ces systèmes.

Il est demandé de réaliser des études de faisabilité de toutes solutions de production, comme par exemple l'aérothermie ; la géothermie ; mixte énergétique etc...

Ce projet doit répondre aux objectifs fixés par le décret tertiaire horizon 2030 à 2050.

Il est demandé de répondre au décret BACS pour obtenir la classe C a minima. Il est demandé d'étudier l'écart investissement pour un projet répondant à la classe A du décret BACS

Il est impératif d'étudier les aides et/ou certificats d'économie d'énergie auxquels le site serait éligible.

Les études financières de chacune des solutions devront intégrer l'ensemble des équipements à remplacer (régulation, distribution, émission etc.), ainsi que les coûts de maintenance permettant d'évaluer les temps de retour sur investissements.

Ces études comparatives devront mettre en évidence l'impact énergétique et climatique sur l'environnement, approuvé par une étude bilan carbone.

#### **11.6.2. Contenu de la mission**

Phase 1 - L'analyse approfondie des opportunités sur le périmètre du site (consolidation d'études d'opportunité existantes/d'identification de projet, le cas échéant) et comprenant :

- Une étude de connaissance des consommations de chaleur et de froid sur l'ensemble des bâtiments,
- Une analyse des sources de chaleur renouvelables ou de récupération disponibles et mobilisables localement,
- L'établissement de scénarios sur la base des éléments établis,
- Une 1ère analyse de ces scénarios en vue d'approfondir via une étude de faisabilité celui (ou ceux) ayant retenu l'attention de l'association de la Faculté des Métiers.

Phase 2 - Une étude de faisabilité pour déterminer et confirmer la viabilité du/des projet(s) identifié(s) et détaillant :

- La confirmation et la fiabilisation des prospects potentiels et ceux retenus dans le cadre du projet
- Le bilan détaillé des besoins (consommations, ...)
- Les choix énergétiques et le bilan énergétique résultant
- Le projet technique :
  - La préconception des installations,
  - La réglementation à prendre en compte,
  - Le bilan environnemental et social,

- Un planning étude, travaux et mise en service
- L'analyse économique et la compétitivité des solutions de chauffage et de rafraîchissement ou climatisation et l'analyse de la viabilité économique du projet,
- Les solutions envisageables en termes de montage juridique et financier,
- Un plan d'action et planning opérationnel intégrant le déroulement des procédures.

Phase 3 - Une mission d'assistance technique, juridique et financière pour la mise en place du(es) système(s) retenu(s), en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, plusieurs possibilités de modes de gestion :

- Concession de Service public avec la préparation du dossier de consultation, la consultation, les négociations, la mise au point du contrat, le suivi des travaux et de la première année de mise en exploitation,
- Marché Global de Performance (MGP) avec la préparation du dossier de consultation, la consultation, les négociations, la mise au point du contrat et le suivi des travaux et de la mise en exploitation,
- Marché de travaux et marché d'exploitation avec la préparation du dossier de consultation, la consultation, les négociations, la mise au point du contrat et le suivi des travaux et de la mise en exploitation.

#### Phase 4 – assistance à la passation du marché

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de :

- Rédiger le dossier de consultation des entreprises
- Répondre aux questions des candidats
- Accompagner les candidats lors de la visite des lieux
- Analyser les candidatures et les offres - rédiger le rapport d'analyse des offres
- Participer à la commission consultative des marchés
- Mettre au point les marchés avec les entreprises retenues
- Rédiger les courriers de rejet et de notification
- Répondre aux questions des candidats évincés

#### Phase 5 - Une mission du suivi de l'exécution des travaux

Le prestataire retenu aura notamment pour mission de :

- Assister la MOA pour l'exécution des prestations entreprises
- Garantir la réalisation conformément aux règles de l'art
- Assurer une mission d'OPC, suivi de planning. Valider la réception des ouvrages et des équipements
- Identifier, suivre, relancer, accepter la levée de réserves, partage des informations via outil numérique
- Accompagnement sur les périodes de garantie, GPA et biennale, soit a minima 2 ans après la réception de travaux.